

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES**

**PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 18 SEPTEMBRE 2014**

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes s'est réuni salle des fêtes à Le Seure, le jeudi 18 septembre 2014 à 18 h 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MACHON, Président.

Etaient présents :

Monsieur Christian FOUGERAT
Madame Annie ROUBY
Monsieur Christophe DOURTHE
Monsieur Eric PANNAUD
Madame Anne-Marie FALLOURD
Monsieur Jean-Luc GRAVELLE
Madame Caroline QUERE-JELINEAU
Monsieur Jean-Paul COMPAIN
Monsieur Jean-Pierre SAGOT
Madame Chantal RIPOCHE
Monsieur Martial MARMET
Monsieur Alain MARGAT
Madame Catherine BARBOTIN
Monsieur Eric BIGOT
Monsieur Alain MONJOU
Madame Marie-Claude COLIN
Monsieur Bernard CHAIGNEAU
Monsieur Jean-Claude CLASSIQUE
Monsieur Pierre-Henri JALLAIS
Monsieur Joseph de MINIA
Monsieur Jérôme GARDELLE
Monsieur Stéphane TAILLASSON
Madame Geneviève THOUARD
Monsieur Patrick SIMON
Monsieur Jacki RAGONNEAUD
Madame Agnès POTTIER
Monsieur Philippe ROUET
Monsieur Philippe DELHOUME
Monsieur Pierre TUAL
Monsieur Raymond MOHSEN
Monsieur Joël ARNAUD
Monsieur Christian PAJEILE
Monsieur Michel CHANTEREAU
Monsieur Jean-Marc CAILLAUD
Madame Brigitte SEGUIN
Monsieur Bernard BERTRAND
Monsieur Alain SERIS
Monsieur Michel ROUX
Monsieur Jean-Philippe MACHON
Monsieur Jean-Pierre ROUDIER

Madame Nelly VEILLET
Monsieur Bruno DRAPRON
Madame Françoise BLEYNIE
Monsieur Frédéric NEVEU
Madame Céline VIOLLET
Madame Annie TENDRON
Monsieur Gérard DESRENTE
Madame Mélissa TROUVE
Madame Laurence HENRY
Monsieur Philippe CALLAUD
Monsieur Jean BRETHOME
Madame Sylvie MERCIER
Madame Bernadette LAVENANT
Madame Françoise LIBOUREL
Monsieur Fabrice BARUSSEAU

Pouvoirs :

Madame Françoise DURAND a donné pouvoir à Monsieur Christophe DOURTHE
Madame Colette AIMON a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul COMPAIN
Madame Claudine BRUNETEAU a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude CLASSIQUE
Monsieur Christian LACOTTE a donné pouvoir à Monsieur Pierre-Henri JALLAIS
Madame Anne FOCKEY a donné pouvoir à Monsieur Patrick SIMON
Madame Marie-Line CHEMINADE a donné pouvoir à Monsieur Gérard DESRENTE
Madame Claudette CHIRON a donné pouvoir à Madame Céline VIOLLET
Monsieur Marcel GINOUX a donné pouvoir à Monsieur Bruno DRAPRON
Monsieur Dominique ARNAUD a donné pouvoir à Madame Mélissa TROUVE
Monsieur Christian SCHMITT a donné pouvoir à Madame Nelly VEILLET
Monsieur François EHLINGER a donné pouvoir à Madame Laurence HENRY

Monsieur le Président procède à l'appel et ouvre la séance.

Monsieur Patrick SIMON est désigné secrétaire de séance.

Approbation des procès-verbaux des réunions du Conseil Communautaire des 25 avril, 16 mai et 30 juin 2014 :

Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

I - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINTES

Monsieur le Président donne lecture de la délibération suivante :

« Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L 5211-17, L 5211-25-1 et L 5216-5,

Vu l'arrêté préfectoral n°12-3124-DRCTE-B2 du 28 décembre 2012 portant fusion-extension entre la Communauté de Communes du Pays Santon et la Communauté de Communes du Pays Buriaud et créant la Communauté d'Agglomération de Saintes à compter du 1^{er} janvier 2013,

Vu l'arrêté préfectoral n°13-1134-DRCTE-B2 du 30 mai 2013 portant extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération de Saintes à compter du 1^{er} janvier 2014,

Vu les statuts actuels de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral n°13-3152 ter-DRCTE-B2 du 24 décembre 2013,

Considérant l'arrêté préfectoral n°12-3124-DRCTE-B2 du 28 décembre 2012 créant la Communauté d'Agglomération de Saintes qui prévoit à l'article 11 que « à compter du 1^{er} janvier 2013, la Communauté d'Agglomération de Saintes dispose d'un délai de 2 ans maximum pour décider des compétences facultatives qu'elle souhaite conserver ».

La Communauté d'Agglomération de Saintes doit donc modifier ses statuts en fonction des compétences facultatives qu'elle souhaite garder et de celles qu'elle souhaite restituer aux communes. Elle doit par ailleurs remanier certaines compétences obligatoires et optionnelles pour les adapter à l'évolution de la législation et annexer l'intérêt communautaire aux statuts.

Aussi, la présente délibération vise tout d'abord, à proposer une adaptation à la législation en vigueur et une annexion de l'intérêt communautaire aux statuts des compétences suivantes :

- développement économique ;
- aménagement de l'espace communautaire ;
- équilibre social de l'habitat ;
- politique de la ville ;
- protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;
- action sociale d'intérêt communautaire ;
- construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Elle vise ensuite, à modifier ou à restituer aux communes les compétences facultatives listées ci-dessous :

- prestations de service ;
- tourisme ;
- gens du voyage ;
- refuge pour animaux ;
- création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

Cette modification statutaire prendra effet au 1^{er} janvier 2015.

En conséquence, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver la présentation aux Conseils Municipaux de la modification des statuts telle qu'elle figure dans la présente délibération.

Il rappelle que pour être effective, cette modification des statuts devra être approuvée par la majorité qualifiée des Conseils Municipaux - les 2/3 des Conseils représentant la moitié de la population ou la moitié des Conseils représentant les 2/3 de la population. Les Conseils Municipaux disposeront de 3 mois pour délibérer pour ou contre cette modification statutaire.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter les modifications statutaires suivantes :

I - COMPETENCES OBLIGATOIRES

L'article 6 I 1°) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE est modifié comme suit :

L'intérêt communautaire (en jaune) est supprimé des statuts et annexé à ceux-ci.

L'article 6 I 2°) AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE est modifié comme suit :

- Le c) est remplacé par « Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la 1ère partie du code des Transports, sous réserve de l'article L 3421-2 du même code ».
- Les paragraphes définissant l'intérêt communautaire (en jaune) sont retirés des statuts et annexés à ceux-ci.

L'article 6 I 3°) EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT est modifié comme suit :

- Au b) est conservé seulement le paragraphe « Politique du logement d'intérêt communautaire ». Le paragraphe définissant l'intérêt communautaire (en jaune) est supprimé des statuts et annexé à ceux-ci.
- Au c) est conservé seulement le paragraphe « Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ». Le paragraphe définissant l'intérêt communautaire (en jaune) est supprimé des statuts et annexé à ceux-ci.

L'article 6 I 4°) a) POLITIQUE DE LA VILLE est modifié comme suit :

- « Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ».
- Le paragraphe « Création et animation d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) » est supprimé des statuts.

II - COMPETENCES OPTIONNELLES

L'article 6 II 1°) a) PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE est modifié comme suit :

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ou partie de cette compétence dans les conditions fixées par l'article L. 2224-13.

L'article 6 II 2°) ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE est modifié comme suit :

- Le a) « Participation à l'insertion professionnelle et sociale, à la formation professionnelle et à l'emploi » est retiré des statuts et annexé à ceux-ci
- le b) « Participation à la mise en place de chantiers d'insertion pour la réhabilitation du

patrimoine » est retiré des statuts et annexé à ceux-ci.

- Le deuxième paragraphe (en rouge) est supprimé.

L'article 6 II 3°) CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE est modifié comme suit :

Le paragraphe définissant l'intérêt communautaire (en jaune) est supprimé des statuts et annexé à ceux-ci.

III - COMPETENCES FACULTATIVES

L'article 6 III 1°) PRESTATIONS DE SERVICE est supprimé.

L'article 6 III 2°) TOURISME est modifié comme suit :

- Au premier paragraphe (en bleu), il est supprimé la mention « Sur le territoire des communes de BUSSAC SUR CHARENTE, CHERMIGNAC, COLOMBIERS, COURCOURY, ECURAT, FONTCOUVERTE, LA CHAPELLE DES POTS, LA JARD, LE DOUHET, LES GONDS, PESSINES, PREGUILLAC, SAINT GEORGES DES COTEAUX, SAINT SEVER DE SAINTONGE, SAINT VAIZE, SAINTES, THENAC, VARZAY, VENERAND »
- Le deuxième paragraphe (en rouge) est supprimé.

L'article 6 III 4°) GENS DU VOYAGE est modifié comme suit :

Il est supprimé la mention (en bleu) « Sur le territoire des communes de BUSSAC SUR CHARENTE, CHERMIGNAC, COLOMBIERS, COURCOURY, ECURAT, FONTCOUVERTE, LA CHAPELLE DES POTS, LA JARD, LE DOUHET, LES GONDS, PESSINES, PREGUILLAC, SAINT GEORGES DES COTEAUX, SAINT SEVER DE SAINTONGE, SAINT VAIZE, SAINTES, THENAC, VARZAY, VENERAND »

L'article 6 III 5°) REFUGE POUR ANIMAUX est modifié comme suit :

- Au premier paragraphe (en bleu), il est supprimé la mention « Sur le territoire des communes de BUSSAC SUR CHARENTE, CHERMIGNAC, COLOMBIERS, COURCOURY, ECURAT, FONTCOUVERTE, LA CHAPELLE DES POTS, LA JARD, LE DOUHET, LES GONDS, PESSINES, PREGUILLAC, SAINT GEORGES DES COTEAUX, SAINT SEVER DE SAINTONGE, SAINT VAIZE, SAINTES, THENAC, VARZAY, VENERAND »
- Le deuxième paragraphe (en rouge) est supprimé.

L'article 6 III 7°) CREATION, AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE est supprimé. »

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte l'ensemble de ces propositions à :

- 50 voix pour
- 16 abstentions

Les discussions n'ont pu être retranscrites en raison de la coupure de l'enregistrement sonore.

II - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINTES

Monsieur le Président rappelle que le règlement intérieur doit être instauré dans les six mois suivant l'installation de la Communauté d'agglomération. Il s'enquiert d'éventuelles questions.

Chantal RIPOCHE demande des précisions sur l'enregistrement sonore et visuel des réunions dont il est question dans le règlement intérieur.

Monsieur le Président précise que seule la CDA est en droit de procéder à ces enregistrements. Il note d'apporter cette précision.

Joseph DE MINAC souhaite savoir si les membres titulaires sont contraints de se faire remplacer par leur seul premier adjoint, comme indiqué dans le règlement intérieur.

Monsieur le Président propose d'élargir des possibilités de remplacement à tous les adjoints.

Fabrice BARUSSEAU demande si les bureaux communautaires peuvent être organisés à d'autres horaires que le vendredi à 10 heures 30. Les salariés peuvent en effet être gênés par ces réunions programmées en milieu de matinée. Il en va de même pour les conseils communautaires qui mériteraient d'être organisés à des horaires plus pratiques pour tous.

Monsieur le Président prend note de cette remarque. Il soumet le règlement intérieur au vote.

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le règlement intérieur de la Communauté d'Agglomération de Saintes.

III - FORMATION DES COMMISSIONS ET DESIGNATION DES MEMBRES

Monsieur le Président présente la liste des différentes commissions et de leur président et précise que les membres de chaque commission se sont déjà fait connaître auprès de la Communauté d'Agglomération.

Christophe DOURTHE indique que Françoise DURAND souhaiterait être ajoutée à la commission « communication numérique » si elle n'y est pas déjà inscrite.

Monsieur le Président répond qu'elle est déjà membre de cette commission.

Monsieur le Président propose de former les commissions suivantes nécessaires au bon fonctionnement de la Communauté d'Agglomération de Saintes :

- *Commission Economie, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MACHON*
- *Commission Tourisme, par délégation sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CLASSIQUE*
- *Commissions Affaires scolaires et périscolaires - Projet Educatif Global de Territoire (PEGT), par délégation sous la présidence de Monsieur Eric PANNAUD assisté de Madame Marie-Claude COLIN pour les questions relatives à la petite enfance*
- *Commission Finances - Budget, par délégation sous la présidence de Monsieur Philippe ROUET*
- *Commission Ressources Humaines - Mutualisation, par délégation sous la présidence de Madame Geneviève THOUARD assistée de Monsieur Jean-Pierre SAGOT pour les questions relatives à la mutualisation*
- *Commission Mobilité - Transport, par délégation sous la présidence de Monsieur Frédéric NEVEU*
- *Commission Aménagement du territoire, par délégation sous la présidence de Monsieur Patrick SIMON*
- *Commission Habitat - PLH, par délégation sous la présidence de Monsieur Philippe DELHOUME*

- Commission Gestion et Valorisation des déchets, par délégation sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON
- Commission Développement durable - Environnement, par délégation sous la présidence de Monsieur Alain MARGAT
- Commission Innovation - Numérique, par délégation sous la présidence de Madame Céline VIOLLET
- Commission Insertion - Economie solidaire - Mission Locale, par délégation sous la présidence de Monsieur Christian FOUGERAT
- Commission Politique de la ville - Gens du voyage, par délégation sous la présidence de Monsieur Jean BRETHERME
- Commission Développement des équipements communautaires - Marchés - Groupement de commandes, par délégation sous la présidence de Monsieur Bernard BERTRAND

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de créer les commissions suivantes :
 - Commission Economie ;
 - Commission Tourisme ;
 - Commission Affaires scolaires et périscolaires - Projet Educatif Global de Territoire ;
 - Commission Finances - Budget ;
 - Commission Ressources Humaines - Mutualisation ;
 - Commission Mobilité - Transport ;
 - Commission Aménagement du territoire ;
 - Commission Habitat - PLH ;
 - Commission Gestion et Valorisation des déchets ;
 - Commission Développement durable - Environnement ;
 - Commission Innovation - Numérique ;
 - Commission Insertion - Economie solidaire - Mission Locale ;
 - Commission Politique de la ville - Gens du voyage ;
 - Commission Développement des équipements communautaires - Marchés - Groupement de commandes.
- de désigner les membres au sein de chaque commission à main levée selon la procédure dérogatoire prévue à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- de créer les commissions suivantes :

- Commission Economie ;
- Commission Tourisme ;
- Commission Affaires scolaires et périscolaires - Projet Educatif Global de Territoire ;
- Commission Finances - Budget ;
- Commission Ressources Humaines - Mutualisation ;
- Commission Mobilité - Transport ;
- Commission Aménagement du territoire ;
- Commission Habitat - PLH ;
- Commission Gestion et Valorisation des déchets ;
- Commission Développement durable - Environnement ;
- Commission Innovation - Numérique ;
- Commission Insertion - Economie solidaire - Mission Locale ;

- Commission Politique de la ville - Gens du voyage ;
- Commission Développement des équipements communautaires - Marchés - Groupement de commandes.

et DESIGNÉ à l'unanimité les membres suivants au sein de chaque commission :

Commission Economie :

Monsieur Jean-Philippe	MACHON	SAINTES
Monsieur Patrick	ANTIER	BURIE
Madame Sylvie	ALIGANT	CHANIERS
Monsieur Jean-Luc	GRAVELLE	CHANIERS
Madame Caroline	QUERE-JELINEAU	CHANIERS
Monsieur Jean-Paul	COMPAIN	CHÉRAC
Monsieur Christian	GARRAUD	CHÉRAC
Monsieur Didier	PULLEUX	COLOMBIERS
Madame Mariane	WOZNIEZKO	COLOMBIERS
Monsieur Daniel	JOLIBOIS	COURCOURY
Monsieur Alain	PHILIPPE	COURCOURY
Monsieur Pascal	GILLARD	ÉCOYEUX
Monsieur Christian	LACOTTE	Fontcouverte
Monsieur Pierre-Henri	JALLAIS	LA CHAPELLE DES POTS
Monsieur Joseph-Daniel	de MINIAC	LA CLISSE
Monsieur Bernard	MICHAUD	LA CLISSE
Monsieur Jérôme	GARDELLE	LA JARD
Monsieur Philippe	CHASSERIEAU	LE SEURE
Madame Anne	FOCKEY	LES GONDS
Madame Isabelle	RAYMOND	LUCHAT
Monsieur Jean-Paul	GEAY	MONTILS
Monsieur Pierre	TUAL	PISANY
Madame Martine	NATUREL	PISANY
Monsieur Bernard	MACHEFERT	PREGUILLAC
Monsieur Raymond	MOHSEN	PREGUILLAC
Monsieur Georges	MATRAT	SAINT CÉSAIRE
Monsieur Michel	CHANTEREAU	SAINT CÉSAIRE
Monsieur Jean-Marc	CAILLAUD	SAINT GEORGES DES COTEAUX
Monsieur Bernard	BERTRAND	SAINT GEORGES DES COTEAUX
Monsieur Charles	AUDINET	SAINT SAUVANT
Monsieur Alain	SERIS	SAINT SAUVANT
Monsieur Guy-Marie	SICOT	SAINT VAIZE
Monsieur Gérard	DESRENTÉ	SAINTES
Monsieur Jean-Claude	LANDREAU	SAINTES
Madame Sylvie	MERCIER	THENAC
Monsieur Jean-Michel	TEXIER	VENERAND
Monsieur Fabrice	BARUSSEAU	VILLARS LES BOIS

Commission Tourisme :

Monsieur Jean-Claude	CLASSIQUE	Fontcouverte
Madame Stéphanie	BRODU	BURIE
Madame Colette	GEMMO	BURIE
Monsieur Jean	BARBOT	BUSSAC SUR CHARENTE
Monsieur Jean-Paul	GIRARD	CHANIERS
Madame Chantal	RIPOCHE	CHERMIGNAC
Monsieur Didier	PULLEUX	COLOMBIERS
Madame Mariane	WOZNIEZKO	COLOMBIERS
Madame Elisabeth	AUDUBERTEAU	CORME ROYAL
Monsieur Jean-Marc	KELLER	COURCOURY
Monsieur Michel	LARIVIERE	DOMPIERRE SUR CHARENTE
Monsieur Alain	MONJOU	DOMPIERRE SUR CHARENTE

Monsieur	Pascal	GILLARD	ÉCOYEUX
Madame	Marie France	DREY	FONTCOUVERTE
Madame	Sabine	BONNAUD	LA CHAPELLE DES POTS
Monsieur	Roger	DUPUYDENUS	LA CLISSE
Madame	Marie-Noëlle	LEBOURCQ	LA CLISSE
Monsieur	Pascal	DULUC	LA JARD
Madame	Tonia	RAVAND	LA JARD
Madame	Sylvie	BOULETREAU	LE SEURE
Madame	Géraldine	DOUCET	LUCHAT
Monsieur	Claude	SORLIN	MIGRON
Monsieur	Anthony	DUPUY	MIGRON
Madame	Margarette	MALLET	MONTILS
Monsieur	Denis	FILLIATREAU	PESSINES
Monsieur	Frédéric	BARALLIER	PISANY
Monsieur	Philippe	BONNET	PISANY
Madame	Jannick	RICHARD	SAINT BRIS DES BOIS
Madame	Angélique	RAVON	SAINT CÉSAIRE
Madame	Stéphanie	MACOUIN	SAINT CÉSAIRE
Monsieur	Daniel	ALLAIRE	SAINT GEORGES DES COTEAUX
Monsieur	Charles	AUDINET	SAINT SAUVANT
Monsieur	Alain	SERIS	SAINT SAUVANT
Madame	Françoise	HARDY	SAINT VAIZE
Madame	Marie-Magdeleine	BOLLÉE	SAINT VAIZE
Monsieur	Dominique	ARNAUD	SAINTES
Madame	Mélissa	TROUVÉ	SAINTES
Madame	Marie-Line	CHEMINADE	SAINTES
Madame	Françoise	LIBOUREL	VENERAND
Monsieur	Jean-René	BATARD	VENERAND
Monsieur	Jérôme	DOZ	VENERAND

Commission Affaires scolaires et périscolaires - Projet Educatif Global de Territoire (PEGT) :

Monsieur	Éric	PANNAUD	CHANIER
Madame	Marie-Claude	COLIN	ÉCOYEUX
Madame	Madeleine	BROTIER	BURIE
Madame	Annie	ROUBY	BURIE
Madame	Josiane	BRIAND	BUSSAC SUR CHARENTE
Madame	Sandrine	SOULET TOMASI	BUSSAC SUR CHARENTE
Madame	Annie	GRELET	CHANIER
Madame	Caroline	QUERE-JELINEAU	CHANIER
Madame	Frédérique	AUBRY	CHERMIGNAC
Monsieur	Ludovic	SEVRIN	COLOMBIERS
Monsieur	Denis	REDUREAU	COLOMBIERS
Madame	Isabelle	MAYARD	CORME ROYAL
Monsieur	Éric	BIGOT	COURCOURY
Monsieur	Jean-Marc	KELLER	COURCOURY
Madame	Claude	DUC	DOMPIERRE SUR CHARENTE
Madame	Marie-Claude	SOTOUL	ÉCOYEUX
Monsieur	Philippe	BOTHOREL	ÉCURAT
Monsieur	Laurent	MICHAUD	ÉCURAT
Monsieur	Francis	GRELLIER	FONTCOUVERTE
Monsieur	Pierre-Henri	JALLAIS	LA CHAPELLE DES POTS
Madame	Maryvonne	CHAUMONT	LA CLISSE
Madame	Sandrine	BOURDIN	LA CLISSE
Madame	Valérie	HÜGLI	LA CLISSE
Madame	Nadia	MARQUIS	LA JARD
Madame	Michèle	PENTECOUTEAU	LA JARD
Madame	Christine	PANIER	LE DOUHET
Madame	Valérie	ROLLAND	LES GONDS
Monsieur	Pierryyes	ESTEVE	LES GONDS

Monsieur	Jean-Claude	CHAUVET	LUCHAT
Madame	Charlène	ARRIVÉ	MIGRON
Madame	Agnès	POTTIER	MIGRON
Madame	Séverine	GILBERT	MIGRON
Madame	Noëlle	FORTET	MONTILS
Madame	Jocelyne	CUNIN	PESSINES
Madame	Patricia	COSNIER	PISANY
Monsieur	Grégory	GARZIERA	PISANY
Monsieur	Philippe	BARANGER	PREGUILLAC
Madame	Cécile	LEAL	PREGUILLAC
Madame	Carmen	MARC	ROUFFIAC
Madame	Marion	DEVER	ROUFFIAC
Madame	Christelle	JOLIVET	SAINT BRIS DES BOIS
Madame	Stéphanie	MACOUIN	SAINT CÉSAIRE
Madame	Valérie	BERTANDEAU	SAINT CÉSAIRE
Monsieur	Jean-Marc	LEFRANC	SAINT CÉSAIRE
Monsieur	Stéphane	TROUVE	SAINT GEORGES DES COTEAUX
Monsieur	Patrick	PERONNEAUD	SAINT GEORGES DES COTEAUX
Monsieur	Alain	SERIS	SAINT SAUVANT
Madame	Anny	BRUNG	SAINT SEVER DE SAINTONGE
Monsieur	Michel	ROUX	SAINT VAIZE
Madame	Corinne	GERARD	SAINT VAIZE
Madame	Françoise	HARDY	SAINT VAIZE
Madame	Annie	COURAUD	SAINT VAIZE
Madame	Françoise	BLEYNIE	SAINTES
Madame	Valérie	HERBRETEAU	THENAC
Madame	Karine	JOUBERT	THENAC
Madame	Bernadette	LAVENANT	VARZAY
Monsieur	Jérôme	DURAND	VENERAND
Madame	Leslie	DAVID	VENERAND
Monsieur	Miguel	TAUNAY	VILLARS LES BOIS

Commission Finances - Budget :

Monsieur	Philippe	ROUET	MONTILS
Madame	Madeleine	BROTIER	BURIE
Madame	Annie	ROUBY	BURIE
Monsieur	Jean-Paul	GIRARD	CHANIER
Monsieur	Jacky	MARFILLE	CHÉRA
Monsieur	Jean-Michel	ROUGER	CHERMIGNAC
Monsieur	Martial	MARMET	COLOMBIERS
Monsieur	Didier	PULLEUX	COLOMBIERS
Madame	Kim	BARON BRUMAUD	COURCOURY
Monsieur	Alain	MONJOU	DOMPIERRE SUR CHARENTE
Monsieur	Didier	LORIT	ÉCOYEUX
Madame	Nadine	YONNET	ECURAT
Madame	Roseline	MACHEFERT	ECURAT
Monsieur	Jean-Claude	CLASSIQUE	FONTCOUVERTE
Monsieur	Joseph-Daniel	de MINIA	LA-CLISSE
Madame	Nadia	MARQUIS	LA JARD
Monsieur	Dominique	LUCQUIAUD	LE DOUHET
Monsieur	Guy	MARTINET	LE DOUHET
Monsieur	Olivier	ROUSSEAU	LES GONDS
Madame	Isabelle	RAYMOND	LUCHAT
Monsieur	Frédéric	GOUINEAUD	PESSINES
Madame	Francine	LEBLANC-COZIC	PISANY
Monsieur	Pierre	TUAL	PISANY
Monsieur	Raymond	MOHSEN	PREGUILLAC
Monsieur	Loïc	TOUZINAUD	ROUFFIAC
Monsieur	Georges	MATRAT	SAINT CÉSAIRE

Monsieur Michel	CHANTEREAU	SAINT CÉSAIRE
Monsieur Stéphane	TROUVE	SAINT GEORGES DES COTEAUX
Monsieur Alain	SERIS	SAINT SAUVANT
Monsieur Karl	DAGRÉOU	SAINT VAIZE
Monsieur Jean-Claude	LANDREAU	SAINTES
Madame Éliane	TRAIN	VARZAY

Commission Ressources Humaines - Mutualisation :

Madame Geneviève	THOUARD	LE SEURE
Monsieur Jean-Pierre	SAGOT	CHERMIGNAC
Madame Françoise	DURAND	BUSSAC SUR CHARENTE
Monsieur Jean-Luc	FOURRÉ	CHANIER
Monsieur Denis	REDUREAU	COLOMBIERS
Madame Céline	COUDERT	COLOMBIERS
Madame Jacqueline	BABIN	CORME ROYAL
Monsieur Éric	BIGOT	COURCOURY
Monsieur Jean-Michel	MELLIER	COURCOURY
Monsieur Cyrille	BAIOLA	ÉCOYEUX
Monsieur Philippe	BOTHOREL	ÉCURAT
Madame Anne-Marie	MORIN	FONTCOUVERTE
Madame Valérie	HÜGLI	LA CLISSE
Monsieur Alain	DUCHET-SUCHAUX	LA CLISSE
Monsieur Jérôme	GARDELLE	LA JARD
Monsieur Mario	CARREIRA	LE DOUHET
Madame Sophie	TOMBU	LES GONDS
Monsieur Pierre	BECKING	LUCHAT
Madame Agnès	POTTIER	MIGRON
Madame Geneviève	BOURGEOIS	PESSINES
Monsieur Pierre	TUAL	PISANY
Madame Martine	NATUREL	PISANY
Monsieur Philippe	BARANGER	PREGUILLAC
Monsieur Georges	MATRAT	SAINT CÉSAIRE
Madame Stéphanie	MACOUIN	SAINT CÉSAIRE
Madame Magalie	FERCHAUD	SAINT CÉSAIRE
Madame Nathalie	BONDUEL	SAINT GEORGES DES COTEAUX
Monsieur Alain	SERIS	SAINT SAUVANT
Monsieur Karl	DAGRÉOU	SAINT VAIZE
Madame Françoise	HARDY	SAINT VAIZE
Madame Françoise	BLEYNIE	SAINTES
Monsieur Jean-Pierre	ROUDIER	SAINTES
Madame sylvie	MERCIER	THENAC
Madame Éliane	TRAIN	VARZAY

Commission Mobilité - Transport :

Monsieur Frédéric	NEVEU	SAINTES
Madame Laurence	BESSON	BUSSAC SUR CHARENTE
Madame Anne-Marie	FALLOURD	CHANIER
Monsieur Daniel	CANUS	CHANIER
Monsieur Éric	RICHON	CHANIER
Monsieur Robert	CHEVALIER	CHERMIGNAC
Monsieur Denis	REDUREAU	COLOMBIERS
Monsieur Alain	BOISSINOT	COURCOURY
Monsieur Jean-Marc	KELLER	COURCOURY
Madame Isabelle	COSSON	ÉCOYEUX
Monsieur Frédéric	TARDE	ÉCURAT
Madame Sabine	BONNAUD	LA CHAPELLE DES POTS
Monsieur Herbert	FAURE	LA CLISSE
Madame Nadia	MARQUIS	LA JARD

Madame	Florence	JOUAN	LUCHAT
Madame	Florence	LWAMBA	PESSINES
Monsieur	Pierre	TUAL	PISANY
Madame	Martine	NATUREL	PISANY
Monsieur	Raymond	MOHSEN	PREGUILLAC
Madame	Céline	HERAULT	PREGUILLAC
Monsieur	Michel	VINCENT	SAINT CÉSAIRE
Monsieur	Jacques	CAMESCASSE	SAINT GEORGES DES COTEAUX
Monsieur	Alain	SERIS	SAINT SAUVANT
Madame	Annie	TENDRON	SAINTES
Monsieur	Romain	LEVY	THENAC
Monsieur	Pierre	GUILLAUD	VENERAND

Commission Aménagement du territoire :

Monsieur	Patrick	SIMON	LES GONDS
Madame	Madeleine	BROTIER	BURIE
Madame	Annie	ROUBY	BURIE
Monsieur	Jean-Luc	MARCHAIS	BUSSAC SUR CHARENTE
Madame	Sylvie	ALIGANT	CHANIER
Madame	Brigitte	BECK-BOILEAU	CHANIER
Monsieur	Éric	RICHON	CHANIER
Monsieur	Jean-Pierre	SAGOT	CHERMIGNAC
Madame	Chantal	RIPOCHE	CHERMIGNAC
Monsieur	Martial	MARMET	COLOMBIER
Monsieur	Didier	PULLEUX	COLOMBIER
Monsieur	Philippe	ROUSTEAU	CORME ROYAL
Monsieur	Jean-Marc	KELLER	COURCOURY
Monsieur	Alain	PHILIPPE	COURCOURY
Madame	Jackie	DEGUIL	COURCOURY
Monsieur	Pascal	GILLARD	ÉCOYEUX
Monsieur	Olivier	LAROCHE	ÉCOYEUX
Monsieur	Philippe	VIAUD	ÉCURAT
Monsieur	Sylvain	LESPINASSE	Fontcouverte
Monsieur	Joseph-Daniel	de MINIAC	LA CLISSE
Monsieur	Bernard	MICHAUD	LA CLISSE
Madame	Vanessa	SZALANKIEWICZ	LA CLISSE
Madame	Lydia	BOUYER MARTINAUD	LA CLISSE
Monsieur	Jacky	QUÉRÉ	LA JARD
Monsieur	Bruno	BRAUD	LA JARD
Monsieur	Denis	NORDÉ	LES GONDS
Monsieur	Pierryves	ESTEVE	LES GONDS
Monsieur	Jean-Claude	CHAUVET	LUCHAT
Monsieur	Eric	AKBAL	MONTILS
Monsieur	Philippe	DELHOUME	PESSINES
Monsieur	Pierre	TUAL	PISANY
Monsieur	Frédéric	BARALLIER	PISANY
Monsieur	Philippe	BODY	PREGUILLAC
Monsieur	Bernard	MACHEFERT	PREGUILLAC
Monsieur	Régis	NÉGRIER	PREGUILLAC
Monsieur	Bernard	COMBEAU	SAINT BRIS DES BOIS
Monsieur	Georges	MATRAT	SAINT CÉSAIRE
Monsieur	Francis	DUPONCHEL	SAINT CÉSAIRE
Monsieur	Jean-Marc	CAILLAUD	SAINT GEORGES DES COTEAUX
Monsieur	Alain	SERIS	SAINT SAUVANT
Monsieur	Jean-Michel	TIBURCE	SAINT SEVER DE SAINTONGE
Monsieur	Claude	RULLIER	SAINT VAIZE
Madame	Nelly	VEILLET	SAINTES
Monsieur	Jean-Claude	CHARPENTIER	THENAC
Monsieur	Bernard	CHATEAUGIRON	VARZAY

Monsieur	Jean-Michel	TEXIER	VENERAND
Monsieur	Jérôme	DURAND	VENERAND
Madame	Roselyne	MOUSSET	VENERAND

Commission Habitat - PLH :

Monsieur	Philippe	DELHOUME	PESSINES
Monsieur	Christian	FOUGERAT	BURIE
Monsieur	Didier	GIRAudeau	BURIE
Monsieur	Roger	DAUNAS	BUSSAC SUR CHARENTE
Monsieur	Jean-Luc	MARCHAIS	BUSSAC SUR CHARENTE
Monsieur	Jean-Luc	GRAVELLE	CHANIER
Monsieur	Jean-François	MOINET	CHANIER
Madame	Chantal	RIPOCHE	CHERMIGNAC
Monsieur	Ludovic	SEVRIN	COLOMBIERS
Madame	Francine	LUTAUD	CORME ROYAL
Madame	Michelle	FARGEOT	COURCOURY
Monsieur	Pascal	GILLARD	ÉCOYEUX
Monsieur	Antonio	DE DIOS MIGUEL	ÉCURAT
Madame	Roseline	MACHEFERT	ÉCURAT
Monsieur	Sylvain	LESPINASSE	FONTCOUVERTE
Madame	Anne	LE MARHOLLEC-GUIARD	LA CLISSE
Monsieur	Maurice	LE THOMAS	LA CLISSE
Monsieur	Jacky	QUÉRÉ	LA JARD
Madame	Michèle	PENTECOUTEAU	LA JARD
Monsieur	Mario	CARREIRA	LE DOUHET
Monsieur	Pascal	CHARRON	LE DOUHET
Madame	Sylvie	BOULETREAU	LE SEURE
Madame	Myriel	DELAVEAU	LES GONDS
Monsieur	Francis	ROTURIER	LUCHAT
Madame	Agnès	POTTIER	MIGRON
Monsieur	Eric	AKBAL	MONTILS
Monsieur	Luc	MONTION	PISANY
Madame	Patricia	COSNIER	PISANY
Madame	Martine	MIRANDE	PREGUILLAC
Monsieur	Bernard	MACHEFERT	PREGUILLAC
Monsieur	Romain	MOREAUD	PREGUILLAC
Monsieur	Pierre	DESTRIEUX	ROUFFIAC
Monsieur	Loïc	TOUZINAUD	ROUFFIAC
Monsieur	Francis	DUPONCHEL	SAINT CÉSAIRE
Monsieur	Jérôme	GERSTMAYER	SAINT CÉSAIRE
Monsieur	Roland	BREMAN	SAINT GEORGES DES COTEAUX
Monsieur	Gérard	LITOUX	SAINT SAUVANT
Monsieur	Alain	SERIS	SAINT SAUVANT
Monsieur	Jean-Michel	TIBURCE	SAINT SEVER DE SAINTONGE
Monsieur	Michel	ROUX	SAINT VAIZE
Madame	Marie-Magdeleine	BOLLÉE	SAINT VAIZE
Monsieur	Sébastien	PICHON	SAINT VAIZE
Monsieur	Stéphane	ARNAUDET	SAINT VAIZE
Madame	Nelly	VEILLET	SAINTES
Monsieur	Jean-Michel	TEXIER	VENERAND

Commission Gestion et Valorisation des déchets :

Monsieur	Bruno	DRAPRON	SAINTES
Monsieur	Bernard	COUTEAU	BUSSAC SUR CHARENTE
Monsieur	Jean-Luc	FOURRÉ	CHANIER
Madame	Caroline	QUERE-JELINEAU	CHANIER
Monsieur	Christian	GARRAUD	CHÉRAC
Monsieur	Christian	TOURNIER	CHERMIGNAC

Madame	Mariane	WOZNIEZKO	COLOMBIERS
Monsieur	Didier	PULLEUX	COLOMBIERS
Monsieur	Alain	MARGAT	CORME ROYAL
Monsieur	Michel	ROLLAND	CORME ROYAL
Monsieur	Daniel	JOLIBOIS	COURCOURY
Madame	Isabelle	COSSON	ÉCOYEUX
Madame	Catherine	GUILLEMET	Fontcouverte
Madame	Sabine	BONNAUD	LA CHAPELLE DES POTS
Monsieur	Joseph-Daniel	de MINIAC	LA CLISSE
Madame	Vanessa	SZALANKIEWICZ	LA CLISSE
Madame	Lydia	BOUYER MARTINAUD	LA CLISSE
Madame	Corinne	BOISSINOT	LA JARD
Monsieur	Jérôme	GARDELLE	LA JARD
Madame	Virginie	BABIAUD	LE DOUHET
Monsieur	Philippe	CHASSERIEAU	LE SEURE
Madame	Anne	FOCKEDEV	LES GONDS
Madame	Marie-Line	CLOUX	LES GONDS
Monsieur	Jacki	RAGONNEAUD	LUCHAT
Madame	Agnès	POTTIER	MIGRON
Monsieur	Anthony	DUPUY	MIGRON
Monsieur	Jean Pierre	DURAND	MONTILS
Monsieur	Christian	LITOUX	PESSINES
Monsieur	Pierre	TUAL	PISANY
Monsieur	Loïc	TAILHARDAT	PISANY
Madame	Martine	MIRANDE	PREGUILLAC
Monsieur	Bernard	MACHEFERT	PREGUILLAC
Madame	Aline	CLÉMOT	ROUFFIAC
Monsieur	Pierre	DESTRIEUX	ROUFFIAC
Monsieur	Michel	RENNETEAU	SAINT BRIS DES BOIS
Monsieur	Georges	MATRAT	SAINT CÉSAIRE
Madame	Angélique	RAYON	SAINT CÉSAIRE
Madame	Brigitte	SEGUIN	SAINT GEORGES DES COTEAUX
Monsieur	Alain	SERIS	SAINT SAUVANT
Madame	Anny	BRUNG	SAINT SEVER DE SAINTONGE
Monsieur	David	BOUVARD	SAINT VAIZE
Monsieur	Claude	RULLIER	SAINT VAIZE
Monsieur	Guy-Marie	SICOT	SAINT VAIZE
Monsieur	Marcel	GINOUX	SAINTES
Monsieur	Romain	LEVY	THENAC
Monsieur	Michel	CAILLAULT	VENERAND
Monsieur	Pierre	GUILLAUD	VENERAND
Monsieur	Jean-Yves	CECONNI	VENERAND
Monsieur	Fabrice	BARUSSEAU	VILLARS LES BOIS

Commission Développement Durable - Environnement :

Monsieur	Alain	MARGAT	CORME ROYAL
Madame	Stéphanie	BARITEAU	BUSSAC SUR CHARENTE
Monsieur	Jean-Luc	FOURRÉ	CHANIER
Monsieur	Jean-Yves	HANNIER	CHANIER
Madame	Céline	COUDERT	COLOMBIERS
Madame	Isabelle	RIBAUT	COLOMBIERS
Monsieur	Hugues	VIAUD	CORME ROYAL
Monsieur	Armel	DUCOM	CORME ROYAL
Monsieur	Alain	PHILIPPE	COURCOURY
Madame	Michelle	FARGEOT	COURCOURY
Madame	Fabienne	DUBOIS LEON	DOMPIERRE SUR CHARENTE
Madame	Isabelle	COSSON	ÉCOYEUX
Madame	Claudie	SOULARD	Fontcouverte
Monsieur	Pierre-Henri	JALLAIS	LA CHAPELLE DES POTS

Monsieur	Bernard	MICHAUD	LA CLISSE
Madame	Marie-Noëlle	LEBOURCQ	LA CLISSE
Monsieur	Gérard	BOUYER	LA JARD
Madame	Joël	TEMPLIER	LA JARD
Monsieur	Claude	BOUREAU	LES GONDS
Monsieur	Pierre	LORET	LES GONDS
Monsieur	Emmanuel	VERGNAUD	LUCHAT
Monsieur	Laurent	LALANNE	PESSINES
Monsieur	Frédéric	BARALLIER	PISANY
Monsieur	Jean-Philippe	BENOIST	PISANY
Monsieur	Philippe	BODY	PREGUILLAC
Monsieur	Régis	NEGRIER	PREGUILLAC
Monsieur	Bernard	COMBEAU	SAINT BRIS DES BOIS
Monsieur	Michel	CHANTEREAU	SAINT CÉSAIRE
Monsieur	Claude	DUBOIS	SAINT CÉSAIRE
Monsieur	Michel	VINCENT	SAINT CÉSAIRE
Madame	Brigitte	SEGUIN	SAINT GEORGES DES COTEAUX
Monsieur	Alain	SERIS	SAINT SAUVANT
Madame	Françoise	HARDY	SAINT VAIZE
Monsieur	David	BOUYARD	SAINT VAIZE
Madame	Marie-Magdeleine	BOLLÉE	SAINT VÂIZE
Monsieur	Marcel	GINOUX	SAINTES
Monsieur	Jean-René	BATARD	VENERAND
Madame	Roselyne	MOUSSET	VENERAND
Monsieur	Jean-Yves	CECONNI	VENERAND
Monsieur	Fabrice	BARUSSEAU	VILLARS LES BOIS

Commission Innovation - Numérique :

Madame	Céline	VIOLET	SAINTES
Monsieur	Jean	BARBOT	BUSSAC SUR CHARENTE
Madame	Françoise	DURAND	BUSSAC SUR CHARENTE
Monsieur	Éric	PANNAUD	CHANIER
Monsieur	Daniel	CANUS	CHANIER
Monsieur	Marc	COSTES	CHERMIGNAC
Monsieur	Jean-Claude	SPRINGER	COLOMBIERS
Monsieur	Alain	PHILIPPE	COURCOURY
Madame	Valérie	GRENON	DOMPIERRE SUR CHARENTE
Monsieur	Cyrille	BAIOLA	ÉCOYEUX
Monsieur	Yves	RENAUD	LA CLISSE
Monsieur	Alain	DUCHET-SUCHAUX	LA CLISSE
Monsieur	Sébastien	CHAUVET	LUCHAT
Monsieur	Bernard	VICENTY	MIGRON
Madame	Séverine	GILBERT	MIGRON
Monsieur	Thierry	GENET	MONTILS
Monsieur	Thierry	LESSEUR	PESSINES
Monsieur	Grégory	GARZIERA	PISANY
Monsieur	Luc	MONTION	PISANY
Monsieur	Raymond	MOHSEN	PREGUILLAC
Monsieur	François	ABIER	PREGUILLAC
Madame	Mélissa	TROUVÉ	SAINTES
Monsieur	Francis	DUPONCHEL	SAINT CÉSAIRE
Monsieur	Roland	BREMAND	SAINT GEORGES DES COTEAUX
Monsieur	Charles	AUDINET	SAINT SAUVANT
Monsieur	Alain	SERIS	SAINT SAUVANT
Madame	Françoise	HARDY	SAINT VAIZE
Madame	Mélissa	TROUVÉ	SAINTES
Monsieur	Jérôme	DURAND	VENERAND
Monsieur	Fabrice	BARUSSEAU	VILLARS LES BOIS

Commission Insertion - Economie solidaire - Mission Locale :

Monsieur	Christian	FOUGERAT	BURIE
Monsieur	Christophe	DOURTHE	BUSSAC SUR CHARENTE
Monsieur	Jean-Luc	FOURRÉ	CHANIER
Madame	Anne-Marie	FALLOURD	CHANIER
Monsieur	Alain	THIENPONT	CHERMIGNAC
Monsieur	Didier	PULLEUX	COLOMBIERS
Madame	Mariane	WOZNIEZKO	COLOMBIERS
Madame	Françoise	BARBAUD	COURCOURY
Madame	Jacqueline	BAPTISTE	DOMPIERRE SUR CHARENTE
Madame	Marie-Claude	DUCROCQ	ÉCURAT
Monsieur	Pierre-Henri	JALLAIS	LA CHAPELLE DES POTS
Madame	Marie-Noëlle	LEBOURCQ	LA CLISSE
Monsieur	Aymeric	LARA	LE DOUHET
Madame	Myriel	DELAVEREAU	LES GONDS
Madame	Valérie	ROLLAND	LES GONDS
Monsieur	Jean-François	LONCEINT	LUCHAT
Madame	Agnès	POTTIER	MIGRON
Monsieur	Anthony	DUPUY	MIGRON
Madame	Emilie	VALLET	MONTILS
Madame	Christine	MESLAND	PESSINES
Madame	Martine	NATUREL	PISANY
Madame	Patricia	COSNIER	PISANY
Madame	Bernadette	LANTERNAT	PREGUILLAC
Madame	Cécile	LEAL	PREGUILLAC
Monsieur	Michel	CHANTEREAU	SAINT CÉSAIRE
Madame	Angélique	RAVON	SAINT CÉSAIRE
Madame	Stéphanie	MACOUIN	SAINT CÉSAIRE
Madame	Magalie	FERCHAUD	SAINT CÉSAIRE
Monsieur	Patrick	PERONNEAUD	SAINT GEORGES DES COTEAUX
Monsieur	Alain	SERIS	SAINT SAUVANT
Monsieur	Pierre	HERVÉ	SAINT SEVER DE SAINTONGE
Madame	Françoise	HARDY	SAINT VAIZE
Monsieur	Gérard	DESRENTE	SAINTES
Madame	Claudette	CHIRON	SAINTES
Madame	Bernadette	LAVENANT	VARZAY
Madame	Françoise	LIBOUREL	VENERAND
Monsieur	Arnaud	CAMUS	VENERAND

Commission Politique de la Ville - Gens du Voyage :

Monsieur	Jean	BRETHOMÉ	THENAC
Monsieur	Christophe	DOURTHE	BUSSAC SUR CHARENTE
Madame	Sandrine	FOURNALES	CHANIER
Madame	Éveline	MONTALESCOT	CHANIER
Monsieur	Jean-Claude	SPRINGER	COLOMBIERS
Madame	Céline	COUDERT	COLOMBIERS
Madame	Maryvonne	CHAUMONT	LA CLISSE
Monsieur	Bernard	CHAIGNEAU	ÉCURAT
Monsieur	Yannick	COMBAUD	LUCHAT
Monsieur	Denis	FILLIATREAU	PESSINES
Monsieur	Julien	FALCINELLI	PISANY
Monsieur	Jean-Philippe	BENOIST	PISANY
Madame	Bernadette	LANTERNAT	PREGUILLAC
Monsieur	Bernard	MACHEFERT	PREGUILLAC
Monsieur	Jacques	CAMESCASSE	SAINT GEORGES DES COTEAUX

Monsieur	Alain	SERIS	SAINT SAUVANT
Madame	Françoise	HARDY	SAINT VAIZE
Madame	Marie-Magdeleine	BOLLÉE	SAINT VAIZE
Madame	Claudette	CHIRON	SAINTES
Monsieur	Marcel	GINOUX	SAINTES
Madame	Éliane	TRAIN	VARZAY
Madame	Françoise	LIBOUREL	VENERAND

Commission Développement des équipements communautaires - Marchés - Groupement de commandes :

Monsieur	Bernard	BERTRAND	SAINT GEORGES DES COTEAUX
Monsieur	Jean-Pierre	SAGOT	CHERMIGNAC
Monsieur	Didier	PULLEUX	COLOMBIERS
Monsieur	Michel	GABORIT	CORME ROYAL
Monsieur	Jean-Michel	MELLIER	COURCOURY
Monsieur	Gaby	TOUZINAUD	DOMPIERRE SUR CHARENTE
Madame	Claudine	BRUNETEAU-SICARD	Fontcouverte
Monsieur	Jacky	QUÉRÉ	LA JARD
Monsieur	Jacki	RAGONNEAUD	LUCHAT
Madame	Noëlle	FORTET	MONTILS
Monsieur	Christian	JARDIN	PESSINES
Monsieur	Pierre	TUAL	PISANY
Madame	Martine	NATUREL	PISANY
Monsieur	Raymond	MOHSEN	PREGUILLAC
Madame	Bernadette	LANTERNAT	PREGUILLAC
Monsieur	Michel	VINCENT	SAINT CÉSAIRE
Monsieur	Alain	SERIS	SAINT SAUVANT
Monsieur	Christian	SCHMITT	SAINTES
Monsieur	Gérard	DESRENTÉ	SAINTES
Madame	Éliane	TRAIN	VARZAY
Monsieur	Jérôme	DURAND	VENERAND »

IV - COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE ET DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Geneviève THOUARD donne lecture de la délibération suivante :

« Les articles 32 et 33-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale imposent la création d'un Comité Technique (CT) et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) dans chaque collectivité et établissement public de coopération intercommunale. Ces comités sont composés de représentants élus du personnel et de représentants de l'établissement désignés par Monsieur le Président.

Le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié prévoit que le nombre de représentants titulaires du personnel au Comité Technique est fixé par l'assemblée délibérante après consultation des organisations syndicales. Compte tenu de l'effectif-employé par la Communauté d'Agglomération de Saintes, ce nombre de représentants peut être compris entre 4 et 6. Le nombre de représentants de l'établissement ne peut être supérieur à celui des représentants du personnel.

Le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail prévoit que l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement auprès duquel est placé le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail fixe le nombre de représentants de la collectivité ou de l'établissement et le nombre de représentants titulaires du personnel. Pour la Communauté d'Agglomération de Saintes, celui-ci doit être compris entre trois et dix représentants titulaires du personnel.

Considérant que l'effectif des agents au 1^{er} janvier 2014 relevant du Comité Technique et servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 602 agents,

Considérant que le nombre de représentants de l'établissement ne peut excéder le nombre de représentants désignés par les organisations syndicales,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 4 septembre 2014 soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin, et que le Comité Technique a rendu un avis favorable, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel au Comité Technique et au CHSCT à 6, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;
- de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de l'établissement égal à celui des représentants du personnel, soit 6, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants, pour les instances du Comité Technique et du CHSCT ;
- de recueillir, par le Comité technique et le CHSCT, l'avis des représentants de l'établissement.

Monsieur le Président s'enquiert des éventuelles questions ou commentaires.

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.

V - EXERCICE 2014 - BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 4

Philippe ROUET indique qu'il s'agit d'une simple décision modificative devant permettre le bon fonctionnement de la Communauté. Le budget rectificatif sera proposé ultérieurement.

La dotation de compensation des groupements de communes engendre un complément de recettes de 255 207 euros, permettant d'inscrire des charges, dont 223 385,75 euros de cotisation au Pays de Saintonge Romane.

Monsieur le Président s'enquiert des éventuelles questions ou commentaires.

Christophe DOURTHE constate qu'aucun projet n'est proposé en section d'investissement. Or, plusieurs Maires sont en attente de matériel pour les écoles et les restaurants scolaires et ces investissements s'avèrent prioritaires.

Eric PANNAUD répond que des lignes budgétaires sont inscrites au titre de ces matériels. Certaines demandes d'investissement sont déjà réalisées, et les restaurants seront équipés de cellules de refroidissement. Un audit a été mené sur les différents restaurants de l'établissement, et un programme d'investissement de 30 000 à 35 000 euros a été programmé sur trois ans. Certains restaurants sont plus problématiques que d'autres et nécessiteront des modifications plus profondes que de simples ajouts de matériels. Ces investissements seront engagés prochainement.

Joseph de MINIAC demande des précisions sur le Pays de Saintonge Romane, notamment en termes de compétences. Il demande si les deux contrats de territoire sont distincts. Il est par ailleurs souvent dit que le Pays de Saintonge Romane n'offre pas de prestations aux communes de la CDA : dans ce contexte, il est difficile d'appréhender l'intérêt de la cotisation.

Monsieur le Président ne voit pas pourquoi, sur le principe, le Pays de Saintonge Romane n'exercerait pas ses services sur l'ensemble du territoire.

Un intervenant met en cause le CRDD qui prévoit une enveloppe globale répartie en fonction des projets.

Un intervenant souligne la particularité de la cohabitation entre la CDA et le Pays.

Monsieur le Président juge nécessaire de revoir les relations entre les deux structures. De nouveaux projets engagés par le Pays entraînent des interrogations sur ces relations dans le futur. Cette question devra faire l'objet de débats dans les mois à venir.

Un intervenant juge problématique d'avoir deux CDC qui n'appartiennent pas à la CDA. De nombreuses études coûteuses ont été menées, et une réflexion doit être engagée sur les compétences du Pays. Il importe de terminer le SCOT et de faire avancer les PLU sous peine de freiner le territoire. Ce sujet doit être abordé très rapidement, étant précisé que le Pays a un rôle important à jouer au niveau du SCOT.

Monsieur le Président souligne toutefois qu'au vu des contraintes actuelles, le montant de la cotisation pourra être revu. Il rappelle la nécessité de contribuer au Pays et de ne pas générer de situation conflictuelle.

Un intervenant précise qu'outre le SCOT, le SIG et le programme LEADER sont en cours. La CDA de Saintes a également participé à l'allègement des charges de fonctionnement en embauchant deux ou trois personnes.

Une intervenante constate que les dépenses imprévues représentent le second poste du budget et demande des précisions sur les montants dont il est question.

Philippe ROUET n'est pas en mesure d'apporter une réponse précise, mais indique qu'il s'agit d'une marge de manœuvre que conserve la CDA. Des justifications seront apportées en temps voulu. Si aucune dépense imprévue n'est nécessaire, ces montants seront reportés.

Madame la Sous-préfète rappelle que la CDA a été sollicitée pour se prononcer sur la transformation du Pays en PETR. A compter du 27 juillet, elle disposait d'un délai de trois mois pour formuler un avis. Cette position permettra de faire avancer le débat.

Philippe ROUET confirme que ce sujet fera l'objet de débats, chacun devant comprendre les impacts du PETR.

Il donne lecture du rapport :

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 255 207,00 €.

La présente décision budgétaire modificative vise essentiellement à opérer des inscriptions complémentaires en dépenses afin d'ajuster les participations, subventions et adhésions à verser auprès de nos partenaires suite aux notifications reçues de leur part.

Les règles applicables en matière de comptabilité publique imposent de préciser quelles sont les montants précis affectés à chaque partenaire.

Il s'agit donc d'augmenter les crédits (compte 6554) auprès du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane de 223 385,75 €, mais aussi à hauteur de 5 177,00 € pour le SIPAR (aides ménagères), de financer les remboursements d'emprunts hydrauliques au SI de la Vallée de l'Antenne pour 13 950 € (baisse de 5 000 € des crédits du SI Dandelot et abondement de 8 950 €) et de compléter les crédits en vue de payer l'adhésion demandée par l'ADCF et le SI de la Vallée de la Rutelère.

Par ailleurs, il convient d'inscrire au compte 6574 la réduction de la participation au CAUE pour 1 814,40 €, abonder les crédits de ce compte afin de financer des engagements pris par des délibérations antérieures (2 362 € pour le don à l'association Corps Mondial de Secours en substitution aux cadeaux au personnel (financé par la baisse des crédits affectés aux comptes 6188 et 6236) ; 3 000 € afin de subventionner les actions dans le cadre des Projets Initiatives Jeunes (également financé par la baisse des crédits du compte 6188) et 1 728,90 € pour la SPA du Bois Rulaud). L'ajustement des adhésions demandées par l'AMF et l'association « Ville au carré » est également réalisé.

Enfin, un montant de 14 439,26 € est mis en réserve au chapitre 022 - dépenses imprévues afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

L'ensemble des dépenses susmentionnées sont financées par un abondement de la dotation de compensation des groupements de communes pour un montant total de 255 207,00 € (compte 74126) suite à la notification de la DGF définitive pour 2014 par les services de l'Etat.
Aucune opération n'est présentée en section d'investissement. »

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité cette proposition.

VI - GARANTIE D'UN EMPRUNT DE 1 160 000 EUROS POUR LA PRODUCTION DE 15 LOGEMENTS LOCATIFS AIDES, SQUARE BATAILLON VIOLETTE A SAINTES, AU PROFIT DE LA SEMIS, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE

Philippe DELHOUME rappelle que cette délibération a déjà été prise le 30 juin 2014, mais qu'il est nécessaire de l'annuler pour prendre une nouvelle délibération et en donne lecture :

« Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Santon du 7 juin 2007 relative au Programme de Rénovation Urbaine (PRU),

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Santon du 21 avril 2011 adoptant la modification des modalités de répartition de la participation financière de la Communauté de Communes au Programme de Rénovation Urbaine,

Vu la délibération n°2013-150 du Bureau Communautaire du 26 septembre 2013 attribuant une subvention de 81 000 € à l'OPH de la Ville de Saintes pour la construction de 15 logements locatifs aidés, Square Bataillon Violette à SAINTES dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine,

Vu la délibération n°2014-46 du Bureau Communautaire du 13 février 2014 autorisant la signature des avenants aux conventions conclues avec l'OPH de la Ville de Saintes suite au transfert d'activités de l'OPH de la Ville de Saintes à la SEMIS,

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Rénovation Urbaine de la Ville de Saintes, la SEMIS réalise une opération de production de 15 logements locatifs sociaux (12 logements PLUS et 3 logements PLAI) « Square Bataillon Violette », située route de Chermignac à Saintes. En application de la délibération susvisée du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Santon en date du 21 avril 2011, une subvention de 81 000 € a été octroyée par la Communauté d'Agglomération de Saintes pour cette opération. La SEMIS fait ce jour la demande de la garantie de l'emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 1 160 000 €.

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 1 160 000 € euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°11972 constitué de 2 lignes de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la délibération.

- de conditionner sa garantie comme suit : la garantie de la Communauté d'Agglomération de Saintes est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- de s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt. »

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.

VII - GARANTIE D'UN EMPRUNT DE 1 138 000 EUROS POUR LA PRODUCTION DE 11 LOGEMENTS LOCATIFS AIDÉS, LOTISSEMENT LA CROIX A BUSSAC SUR CHARENTE, AU PROFIT DE LA SEMIS, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE

Philippe DELHOUME indique qu'il s'agit d'une opération de onze logements à construire dans le cadre du PRU. La garantie demandée est d'un montant de 1 138 000 euros.

Il donne ensuite lecture de la délibération :

« Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Santon du 7 juin 2007 relative au Programme de Rénovation Urbaine (PRU),

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Santon du 21 avril 2011 adoptant la modification des modalités de répartition de la participation financière de la Communauté de Communes au Programme de Rénovation Urbaine,

Vu la délibération n°2014-63 du Bureau Communautaire du 20 mars 2014 attribuant une subvention de 51 700 € à la SEMIS pour la construction de 11 logements locatifs aidés, lotissement La Croix à Bussac-sur-Charente dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine,

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Rénovation Urbaine de la Ville de Saintes, la SEMIS réalise une opération de production de 11 logements locatifs sociaux (11 logements PLUS) « Lotissement La Croix », située à Bussac-sur-Charente. En application de la délibération susvisée du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Santon en date du 21 avril 2011, une subvention de 51 700 € a été octroyée par la Communauté d'Agglomération de Saintes pour cette opération. La SEMIS fait ce jour la demande de la garantie de l'emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 1 138 000 €.

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 1 138 000 € euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°13003 constitué d'une ligne de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la délibération,
- de conditionner sa garantie comme suit : la garantie de la Communauté d'Agglomération de Saintes est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- de s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt. »

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.

VIII - AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU RESEAU DE TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION DE SAINTES

Frédéric NEVEU indique que cet avenant permet de traduire la loi du 21 août 2007 sur le dialogue social et la continuité de service public dans le transport terrestre de voyageurs. Il s'agit de définir un plan de transport adapté en cas de perturbation du trafic, en fonction de différents taux d'absentéisme. Un plan a été établi, avec quelques cibles prioritaires (scolaires et usagers domicile/travail notamment).

Trois niveaux de service sont envisagés :

- en dessous de 20 % d'absence, tous les services sont assurés ;
- entre 20 % et 40 % d'absence du personnel de conduite, certains services ne seront pas assurés (samedi et navette gare) ;
- au-delà de 40 % d'absence, les dessertes lointaines deviennent privilégiées.

Il est également proposé de modifier l'article 32 du contrat de délégation de service public relatif à l'évolution des prix. La phrase : « les tarifs sont révisés éventuellement par l'Autorité Organisatrice conformément à l'évolution de la gamme tarifaire présentée à l'Annexe 7 », est remplacée par la phrase « Les tarifs sont révisés annuellement par l'Autorité organisatrice conformément à l'évolution de la gamme tarifaire présentée en Annexe 7 ». En effet, la grille tarifaire est arrêtée jusqu'à la fin du contrat et il n'est pas opportun de présenter chaque année en Conseil la révision des tarifs.

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité la proposition de délibération.

IX - REPORT DE L'UNIFORMISATION DES MODES DE GESTION DE LA COLLECTE DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINTES AU 1^{ER} JUILLET 2015

Bruno DRAPRON indique qu'il s'agit d'un report au 1^{er} juillet 2015 au lieu du 1^{er} janvier 2015. Il donne lecture de la délibération suivante :

« Par délibération du 17 octobre 2013, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes a acté l'uniformisation des modes de gestion de la collecte des déchets sur le territoire communautaire. Il était question de mettre en place un « service de collecte mixte régie/prestation » pour l'exercice de la compétence collecte des déchets. Par conséquent, la Communauté d'Agglomération de Saintes ne confierait plus au SMICTOM Vals Aunis l'exercice de la compétence collecte des déchets sur les dix communes de l'ancienne Communauté de Communes du Pays Buriaud et sur la commune d'Ecoyeux à compter du 1er janvier 2015.

Toutefois, la Communauté d'Agglomération de Saintes doit aujourd'hui faire face à un certain nombre de contraintes qui viennent remettre en cause sa sortie du SMICTOM Vals Aunis à compter du 1^{er} janvier 2015.

En effet, de par sa création récente, la CDA a vu son service collecte des déchets géré en régie évoluer rapidement et doit poursuivre cette évolution à court terme : au 1^{er} janvier 2014, ce service a intégré dans la régie deux nouvelles communes (Montils et Rouffiac pour 580 foyers) et s'est réorganisé pour la mise en place de la redevance incitative sur le territoire de l'ex-Communauté de Communes du Pays Santon (19 communes soit 23 700 foyers) ; une nouvelle organisation des tournées de collecte est en cours pour intégrer dans la régie quatre nouvelles communes (Corme Royal - Pisany - Luchat - La Clisse pour 1 620 foyers) au 1^{er} janvier 2015 (celles-ci étant jusqu'à présent collectées par un prestataire).

Au regard de ces éléments, la reprise au 1^{er} janvier 2015 des 11 communes (soit 5 300 foyers) collectées par le SMICTOM Vals Aunis nécessite un travail d'analyse complexe notamment par le fait que le SMICTOM Vals Aunis collecte actuellement ces communes à la fois en régie (85 %) et en prestation (15 %). Il sera donc nécessaire d'uniformiser les modes de collecte des déchets lors de la reprise de la compétence.

De plus, dans un souci d'équité de service pour l'ensemble de ses usagers, la CDA doit mener une réflexion pour les 36 communes sur l'harmonisation des fréquences et les modalités de collecte pour les différents flux de déchets.

Enfin, elle doit également tenir compte du changement de comportement des usagers suite à la mise en place de la redevance incitative qui a une incidence forte sur l'organisation des tournées de collecte.

C'est pourquoi il s'avère nécessaire de reporter, en accord avec les services préfectoraux, l'uniformisation des modes de gestion de la collecte des déchets sur le territoire au 1^{er} juillet 2015. De cette uniformisation découlera notre adhésion ou non au SMICTOM Vals Aunis.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le report de l'uniformisation des modes de gestion de la collecte des déchets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saintes au 1^{er} juillet 2015 ;
- d'autoriser le Président à établir tous les dossiers, à effectuer toutes démarches administratives nécessaires et à signer tous les documents y afférents. »

Monsieur le Président s'enquiert des éventuelles questions.

Fabrice BARUSSEAU se dit heureux de ce report, qui permettra de construire un projet cohérent. Se passer du SMICTOM constituerait une grave erreur, car sa politique est remarquable et est citée en exemple dans la France entière. Il importe de profiter de ces quelques mois supplémentaires pour instaurer un véritable projet.

Un intervenant jugerait judicieux de repousser encore le délai jusqu'au 1^{er} janvier 2016. Les décisions à prendre ne sont en effet pas anodines.

Monsieur le Président partage le point de vue de Fabrice BARUSSEAU, mais fait état des contraintes légales qui empêchent de repousser le délai au-delà du 1^{er} juillet 2015. Un délai court contraindra en outre la Communauté d'Agglomération à résoudre la problématique une bonne fois pour toutes.

Un intervenant insiste sur la nécessité de ne pas prendre de décision hâtive.

Bruno DRAPRON souligne que le délai de six mois accordé par l'Etat constitue déjà un élément très positif.

Christophe DOURTHE demande si l'enfouissement des containers de Saintes-Rive gauche est inclus dans ce projet.

Bruno DRAPRON répond que ce sujet fait partie de la réflexion, qui doit être globale.

Monsieur le Président ajoute que tous ces sujets devront être abordés, dans le délai prévu. Une nouvelle délibération permettra de voter la solution envisagée, étant précisé que les containers enterrés posent des problèmes majeurs.

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.

X - RAPPORT ANNUEL 2013 SUR L'ELIMINATION DES DECHETS DU SMICTOM VAL AUNIS

Bruno DRAPRON indique qu'il s'agit pour le Conseil Communautaire de prendre acte du rapport qui a été transmis par le SMICTOM Val Aunis. Une nouvelle politique d'écomobilier a été engagée, permettant de recycler le mobilier, qui engendrera d'importantes économies à terme.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2013 communiqué par le SMICTOM Vals Aunis.

XI - MOTION CONTRE LE DEPART DE LA CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE CHARENTE-MARITIME DEUX-SEVRES

Monsieur le Président indique que cette motion fait suite à la décision de la Caisse régionale du Crédit Agricole de quitter ses bureaux de Saintes pour aller s'installer à La Rochelle. Il indique avoir été sollicité par l'Association REMUT et les représentants du personnel du Crédit Agricole qui ont souhaité s'exprimer en séance. Habituellement, le public n'intervient pas lors des réunions du Conseil communautaire, mais il a semblé opportun de faire une exception dans cette situation.

La représentante de l'intersyndicale des salariés du Crédit Agricole confirme que depuis juin 2012, le Président et le Directeur général de la Caisse régionale du Crédit Agricole ont fait part de leur volonté de déplacer le siège administratif de Saintes et de Niort vers la Rochelle. Initialement, il était question du territoire de Dompierre, où il avait été dit que le terrain était acquis. Les salariés et l'association ont manifesté pour marquer leur désaccord et il est apparu que le terrain n'était pas acheté. Désormais, il est envisagé de déplacer 270 familles.

Pour l'agglomération de Saintes, il s'agit d'une catastrophe sociale puisque des licenciements semblent inévitables. Ce projet entraînera une augmentation des demandeurs d'emploi, une diminution des offres d'emplois et des offres d'apprentissage, des déménagements contraints, des augmentations considérables de temps de route et des risques routiers.

Cette catastrophe économique entraînera un déséquilibre des territoires, une perte des taxes d'apprentissage, professionnelle, foncière et fiscale, une dévalorisation du patrimoine foncier, une perte d'emplois directe et indirecte pour des territoires déjà fragilisés. Elle générera également une diminution de la consommation des ménages sur le territoire et une fragilisation de l'activité commerciale, artisanale, ainsi qu'une remise en cause des écoles publiques.

Il s'agira également d'une catastrophe écologique, car le nouveau projet fait abstraction de l'empreinte carbone générée par les déplacements des salariés.

Pour ces raisons, les salariés ont sollicité la Collectivité afin qu'elle vote une motion, revenant sur l'ancienneté du Crédit Agricole et sur les conséquences que le départ du siège entraînera. Le Conseil Communautaire doit affirmer sa volonté de voir le Crédit Agricole demeurer à Saintes et participer à la recherche d'une solution foncière à proposer aux dirigeants. Toutes démarches utiles visant à maintenir le siège sur Saintes doivent être engagées.

Richard BARON, Président de l'Association pour la REconquête du MUTualisme (REMUT) dans les diverses structures de l'économie sociale et solidaire des quatre départements du Poitou-Charentes, remercie la CDA pour avoir accepté cette rencontre. Il rappelle avoir décidé de rencontrer tous les maires de la CDA pour aborder ce projet funeste et avoir rencontré des élus inquiets du départ du Crédit Agricole. Outre l'impact financier, tous les BTS en apprentissage au sein du Crédit Agricole seront délaissés.

Ce projet ne se justifie que par la volonté de quelques dirigeants et par le fait qu'apparemment il est plus aisé d'embaucher des cadres de haut niveau sur La Rochelle qu'à Saintes.

Une enquête publique a été engagée pour l'emménagement alors qu'il n'en avait pas été question lors de la présentation du projet. Ainsi, contrairement à ce qui était annoncé, tout n'est pas joué.

Une motion ne changera peut-être pas le projet, mais il est de la responsabilité des élus de faire entendre leur voix et de proposer du foncier si nécessaire. Une position claire et ferme doit être prise. Les élus de la CDA peuvent encore reprendre la main sur l'avenir du territoire en affirmant leur volonté de conserver le siège du Crédit Agricole par le vote de la motion, déjà adoptée à d'autres niveaux. Cette décision est capitale pour l'avenir.

Monsieur le Président indique que le Bureau de la CDA a d'ores et déjà adopté une motion, qui est proposée à l'instance. Elle traduit l'objectif de la Collectivité qui est de protéger et de préserver les intérêts de la Communauté. Cette motion s'articule autour de deux messages importants. Le premier consiste à regretter ce départ et à affirmer que les élus souhaitent que cette entreprise reste un acteur majeur sur le territoire. Le second message consiste à dire que, quelles que soient les décisions prises, auxquelles il n'est pas possible de s'opposer, il faudra que le Crédit Agricole propose un certain nombre de compensations, de manière à limiter l'impact de ce départ pour la Communauté.

Philippe CALLAUD félicite toutes les personnes qui se battent dans l'intérêt de tous. Le départ du siège constitue une catastrophe économique, financière, sociale, scolaire, universitaire, et immobilière. Il n'est pas possible de rester sans réaction face à une telle décision.

Il apparaît cependant un manque de cohérence dans la motion proposée. Certes il est affirmé que la CDA s'oppose à ce départ, mais le dernier paragraphe mentionne un aménagement pour protéger les intérêts de la Communauté. Or, la seule protection est le maintien du siège.

Christophe DOURTHE rappelle que les élus Saintongeais ont pris position contre ce départ depuis bien longtemps.

Monsieur le Président met en doute l'efficacité de ces prises de position.

Christophe DOURTHE répond que le premier projet a été abandonné notamment grâce à ces interventions. Par ailleurs, il est étonnant qu'une dérogation ait été accordée sur le Parc de Lagord pour installer une activité telle que celle du Crédit Agricole. Il apparaît aujourd'hui qu'une étude d'impact est nécessaire, et l'autorité environnementale impose une évaluation des impacts environnementaux de cette activité.

Cette motion semble insuffisante et le Conseil municipal de Bussac-sur-Charente a adopté à l'unanimité et soutient la motion de l'Association REMUT.

Par ailleurs, l'enquête publique démarre juste et le commissaire-enquêteur peut être rencontré à Lagord. Les élus du territoire devraient se manifester à la Mairie de Lagord et au service économique de l'agglomération de La Rochelle afin de faire part de leur opposition à ce projet, et de demander que la dérogation sur la redynamisation des terrains militaires ne soit pas accordée au Crédit Agricole.

Une intervenante rappelle que l'ancienne mandature s'était opposée à un autre projet du Crédit Agricole envisagé sur Saintes, nuisant aux relations qu'entretiennent les élus et les dirigeants. Il conviendrait de savoir si l'ex-CDC a fait des propositions au Crédit Agricole.

Il importe en outre de souligner que les administrateurs des Caisses locales ont voté sans contestation le départ à La Rochelle. La ténacité des salariés a permis d'aborder ce sujet en Conseil.

S'agissant de la motion, il ne semble pas nécessaire de se battre quant à son contenu puisque son impact sera faible. Une délégation du Conseil communautaire devrait se constituer pour mener des discussions sérieuses et concrètes avec le Crédit Agricole.

Bruno DRAPRON rappelle que le projet de Dompierre était porté à l'époque par l'EPF, géré par la Région. Seul le retrait de la Région a permis de stopper ce projet. Ainsi, des actions sont engagées par les élus depuis l'annonce du projet.

Monsieur le Président ajoute qu'une offre foncière a été proposée il y a déjà quelques mois au Crédit Agricole. Elle a été reformulée récemment, mais n'a pas encore été acceptée. Il s'agit d'une entreprise de droit privé, avec un Conseil d'administration, des sociétaires, et le pouvoir des élus est limité en la matière. Il est possible d'engager des actions de protestation, mais il convient de voir plus loin et de préserver les intérêts de la Communauté. Il n'est en effet pas opportun d'adopter une position qui couperait toute discussion avec la Direction du Crédit Agricole. Une agence du Crédit Agricole va se créer à Saintes, alors que la précédente municipalité n'avait pas donné de réponse favorable, et une plateforme regroupant une centaine de salariés serait maintenue sur la commune. Perdre ces deux éléments ne serait pas sans conséquence. Il existe en outre d'autres schémas de compensation du Crédit Agricole dont il ne faut pas priver la Communauté.

Les conséquences négatives de ce départ sont majeures, mais les intérêts de la Communauté doivent être préservés. Certes les motions ont un impact limité, mais elles permettent tout de même de faire monter la pression. Tant que le Crédit Agricole n'aura pas pris de décision, il ne se passera rien et le processus se poursuivra.

En matière de création d'emplois et d'aides à la création d'emplois, des solutions à long terme sont envisagées avec le Crédit Agricole. La vie économique est faite de hauts et de bas et il convient d'agir en conséquence.

Un intervenant souligne que le Crédit Agricole représente la puissance économique et politique. Pourtant, les actions menées par les sociétaires et les citoyens ont réussi à faire échouer un premier projet. Si les élus de Saintes se manifestent et s'investissent, il sera possible de faire bouger les lignes.

Monsieur le Président propose de voter la motion rédigée par le Bureau afin d'exprimer l'opposition de la CDA au départ du Crédit Agricole.

Fabrice BARUSSEAU estime que l'Assemblée d'élus a le pouvoir d'amender une proposition du Bureau.

Monsieur le Président répond que les membres de l'instance peuvent voter contre cette motion s'ils ne l'approuvent pas.

Pierre TUAL s'interroge sur le rôle confié au Vice-président chargé de la ruralité.

Un intervenant répond que cette question est sans rapport avec le débat.

Un intervenant s'interroge sur l'avis de la Direction Nationale du Crédit Agricole.

Gérard DESRENTE constate que tout le monde s'accorde sur le fond du débat, mais souligne qu'il existe des divergences sur la forme. Il est regrettable que la forme soit toujours plus importante que le fond. Puisqu'une motion est proposée, il convient de s'exprimer par un vote.

Un intervenant estime que la motion ne reprend pas correctement le fond des débats.

Christophe DOURTHE considère qu'il n'est pas possible d'afficher des différences dans une réunion publique. Plusieurs Conseils municipaux ont voté la motion proposée par l'Association REMUT et les élus municipaux attendent donc que cette décision soit portée au niveau de l'Agglomération par leurs représentants.

Par ailleurs, il est difficile de voter favorablement à la motion proposée puisqu'elle acte le départ du Crédit Agricole. Il serait préférable d'utiliser le conditionnel. Des propositions ont été formulées de longue date auprès du Crédit Agricole. Voter la motion de l'Association REMUT n'entraînerait pas une rupture dans les relations entretenues avec les dirigeants du Crédit Agricole.

Monsieur le Président juge envisageable que chaque collectivité vote sa propre motion. L'objectif principal reste de faire monter la pression. Il aurait été possible de ne rien proposer, mais il a semblé préférable de prendre une motion afin d'exprimer le point de vue de la Communauté et de préserver ses intérêts.

Frédéric NEVEU considère que la motion s'inscrit dans un programme d'actions plus global. Il importe donc d'envisager des actions concrètes.

Monsieur le Président y est favorable, car il croit davantage à l'efficacité d'actions. La motion marque le début d'une montée en pression qui doit traduire ce qui se passe sur le terrain au niveau du personnel.

Une intervenante demande si le Bureau avait connaissance de la motion de l'Association REMUT lorsqu'il a rédigé la sienne.

Monsieur le Président confirme que cette motion était connue. Des discussions ont été menées au niveau du Bureau qui traduisent l'ensemble des positions des membres.

Un intervenant s'interroge sur les risques pris par la Communauté d'Agglomération à soutenir une motion soutenue par des sociétaires et des salariés. Pourquoi le Bureau a-t-il voulu proposer une autre motion ?

Monsieur le Président répète qu'il s'agit de préserver les intérêts de la communauté. Les intérêts des différentes parties divergent donc, même si les objectifs sont communs.

Chantal RIPOCHE considère que le dernier paragraphe de cette motion est problématique. Les trois précédents reflètent en revanche bien les attentes des différentes parties.

Monsieur le Président accepte donc d'utiliser le conditionnel pour parler du départ, et de supprimer la mention « quelle que soit la décision finale mise en place » dans le dernier paragraphe. La motion ainsi modifiée est mise au vote :

« Créée à Saintes en 1901 et pilier de l'essor économique de la Ville de Saintes et de son territoire, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres a annoncé son départ de Saintes en juin 2012 pour aller s'installer à Lagord - La Rochelle.

Ce départ aurait des conséquences négatives majeures sur l'économie et l'emploi de la Ville de Saintes et de la Communauté d'Agglomération comme cela a été clairement mis en évidence dans les audits financiers réalisés récemment.

Sensibles aux décisions pouvant avoir des répercussions sur l'attractivité du territoire, ses emplois et son économie, et, conscients de leur rôle, les membres du Conseil Communautaire ne peuvent que regretter une telle décision et souhaitent que la Caisse Régionale du Crédit Agricole reste comme par le passé, un acteur majeur dans le développement économique de notre territoire.

Ils veilleront, grâce à un dialogue constructif avec le Crédit Agricole, à ce que des propositions concrètes soient actées par la Caisse Régionale afin que les intérêts économiques de la Ville et de la Communauté d'Agglomération soient protégés. »

Le Conseil Communautaire adopte cette proposition.

Christophe DOURTHE propose d'aller rencontrer le commissaire-enquêteur à Lagord.

Monsieur le Président annonce que Jean-Claude CLASSIQUE sera chargé d'organiser ce déplacement.

Monsieur BARON remercie les élus de la CDA d'avoir adopté une motion.

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA SEML PFIS ET RAPPORTS KEOLIS 2013

Monsieur le Président indique qu'il s'agit de prendre acte du rapport d'activités des pompes funèbres publiques sur l'exercice 2013 ainsi que du rapport annuel de KEOLIS.

S'agissant du rapport de KEOLIS, Frédéric NEVEU explique qu'un nouveau contrat de DSP a débuté le 1^{er} juillet 2013 : deux rapports sont donc présentés. Les services de la CDA ont conçu une plaquette visant à expliquer aux maires l'organisation complexe des transports sur le territoire. Cet outil sera utile notamment dans le cadre de la semaine de la mobilité.

Le contrat de délégation de service public des lignes urbaines et du transport scolaire de Saintes assurés par KEOLIS arrivera à échéance en 2018. En revanche, le Conseil général exerce pour un grand nombre de communes le transport, par conventions signées avec la CDA. Ces conventions s'arrêteront en 2016 et la CDA devra alors organiser son propre service de transports publics. La commission transport et mobilité devra traiter d'enjeux importants pour l'ensemble des communes de la CDA.

Monsieur le Président confirme que le sujet des transports est majeur pour la CDA.

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Président aborde le point suivant.

LISTE DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT.

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Président aborde le point suivant.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président fait état de la démission de Fanny HERVE, conseiller communautaire de Saintes, et de son remplacement par Liliane ARNAUD.

Monsieur le Président clôt la séance.

Le secrétaire de séance,

Patrick SIMON